



Contribuer au financement des travaux de maintien à domicile

Département de la Vienne

Michel CAUD - Directeur DHANT
Valérie JAMMOT - Responsable Pôle Habitat
DHANT
05 49 49 86 86
habitat@departement86.fr

Partenaires

- SOLIHA Vienne
- CAUE 86

Définition et enjeux publics

Aider les ménages de 60 ans et plus en perte de mobilité et/ou handicapés aux ressources modestes qui rencontrent des difficultés dans un logement non adapté et non sécurisé.

Favoriser l'adaptation des logements existants pour le maintien à domicile en lien avec les orientations du Schéma de l'Autonomie.

Les principaux dispositifs pour le maintien à domicile s'articulent autour :

- des dispositifs d'accompagnement à la réalisation de travaux (démarche d'accompagnement du ménage : accompagnement technique, juridique, financier)
- des dispositifs financiers permettant le bouclage financier des travaux

Les bénéficiaires

Propriétaires occupant à titre principal le logement et respectant les plafonds de ressources de l'ANAH

Les opérations concernées

- Les travaux d'adaptation au logement
- Les travaux d'accès au logement

L'accompagnement proposé

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux et Autonomie du Département, aide à la définition du projet au vu d'un diagnostic d'un ergothérapeute, conseil sur les travaux à réaliser et montage administratif, technique et financier des dossiers pour bénéficier des aides proposées dans le dispositif du PIG.

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/visite du logement
- Information, conseil, présentation du dispositif d'aides

Définition et formalisation du besoin

- Définition des besoins au vu du diagnostic réalisé par un ergothérapeute

Accompagnement ciblé

- Conseils sur typologie des travaux à réaliser au vu du diagnostic
- Recherche de financements
- Suivi des travaux

Les guides de référence

- Schéma de l'Autonomie
- Schéma Départemental de l'Habitat
- Guide des aides de l'ANAH